



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux Contribuables de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester que lors d'une session qui aura lieu le 6 mai 2024 à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

• **Désignation de l'immeuble :**

61, rue Anselme-Jolin (lot 4 707 408)

• **Règlement et article en cause :**

Règlement de zonage #266-2021, article 61

• **Nature des demandes :**

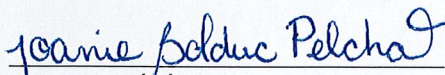
Demande de dérogation mineure pour un agrandissement de 28.61 m² d'un garage actuellement de 66.89 m², pour une superficie totale de 95.5 m², soit 23.5 m² de plus que ce qui est autorisé par le règlement.

• **Nature des dérogations :**

La demande contrevient à l'article 51 du Règlement de zonage #266-2021, lequel prévoit que pour une propriété située à l'intérieur du périmètre urbain et ayant une superficie de 1 200m² ou plus la superficie des bâtiments complémentaires ne doit pas être supérieure à 72 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 22 avril 2024.


Directrice générale
Greffière-trésorière